

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 9 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE FOLL Marie-Françoise; LE CALVEZ Michel; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : 24
Présents : 11
Absents : 13
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 4 avril 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-04-15

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL

**CISPDR : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
MAISON DE L'ARGOAT**

Le CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération est chargé de la coordination et l'animation du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Il a pour mission de soutenir les actions d'intérêt général visant à lutter contre les violences faites aux femmes, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et à renforcer l'accompagnement des victimes.

L'activité développée par la Maison de l'Argoat participe à la politique de Prévention de la Délinquance et remplit une mission d'intérêt général comportant les objectifs suivants :

- L'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences,
- La prévention et la sensibilisation aux questions d'égalité femmes/hommes,

La Maison de l'Argoat assumera, conformément à ses statuts, la gestion du Service « Avec Elles » sous le bénéfice de toutes ses prérogatives juridiques, sanitaires, éducatives et de gestion.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à une contribution financière prévisionnelle maximale de 57 000 € sur la durée de la convention.

La convention prend effet pour l'exercice 2025 et pour une durée de 3 ans, soit de 2025 à 2027.

Vu le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 3 avril 2025 ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **APROUVE** la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

